

Date de la convocation :
8 septembre 2026

Affichage :
Du 18 septembre au 17 décembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14

L'an deux mil vingt-six, le quatorze septembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le huit septembre conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Denis DUAULT, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Delphine SIRERA, Jean-Michel ENNESSER, Yohann RADIN, Stéphanie BON, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON, Pascal THEVENON, Romain COLLIGNON, Romain GUENO, Frédéric GOURDAIS, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaelle GAUDE

ABSENTS EXCUSÉS : Jérémie NOGUES ; Maëlen LE GUEN, Elisabeth PANARDIE

ABSENT (E) : Julie ORAIN

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :

Jérémie NOGUES a donné pouvoir à Stéphanie BON

Maëlen LE GUEN a donné pouvoir à Delphine SIRERA

Elisabeth PANARDIE a donné pouvoir à Espérance NIYUNGEKO

SECRETAIRE : Marjorie SOURNAC LEMOINE. Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026 - 106 RESSOURCES HUMAINES

POLE PETITE ENFANCE/EDUCATION/JEUNESSE

Création du poste d'adjoint d'animation Principal 1ère classe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources humaines » en date du 8 septembre 2026.

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant,

Dans le cadre de l'organisation du pôle petite enfance, éducation, jeunesse, Monsieur le Maire propose la création de l'emploi permanent d'adjoint d'animation Principal 1^{ère} classe à temps non complet (30/35^h hebdomadaire) à compter du 23 octobre 2026.

Les missions du poste d'animateur(trice) ALSH-périscolaire-temps du midi sont les suivantes :

- Réaliser les missions d'agent d'animation enfance à différents moments (école maternelle, pause méridienne, animation périscolaire et ALSH) ;
- Participer à l'éveil des enfants par la mise en œuvre de projets d'animation et de démarches pédagogiques.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, 20 voix pour, 6 voix contre (Frederic GOURDAIS, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaëlle GAUDE) :

DECIDE DE CREER un emploi permanent d'adjoint d'animation Principal 1^{ère} classe à temps non complet (30/35^{ème} hebdomadaire) à compter du 23 octobre 2026, date de l'accord de mutation de la ville de Mordelles.

DECIDE DE FAIRE BENEFICIER l'agent qui sera nommé dans le cadre de ses fonctions et de ses responsabilités du régime indemnitaire applicable à son grade. L'autorité territoriale en déterminera le montant dans la limite du maximum autorisé,

DECIDE de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité,

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Pour copie conforme, en Mairie, le 15 septembre 2026.
Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

